Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240625-202406_202430-DE
Reçu le 26/06/2024

COMMUNE DE POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/30

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin METELLY.

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Marie-Agnès Mugnier ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Emeric GEHANT donne pouvoir à Eloïse REVOL ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

OBJET : Admission en non-valeur de créances

Monsieur le maire expose au conseil que la commune de Pollionnay n'a pas pu se faire payer différentes créances, malgré des poursuites par la Trésorerie.
Monsieur le Maire indique que soit parce que les sommes sont inférieures au seuil de poursuites, soit parce que les poursuites sont restées infructueuses, le Receveur Municipal se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de recouvrer une somme totale de 235,68 €.
Une décision d'admission en non-valeur doit être prononcée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à prononcer l'admission en non-valeur des créances citées, pour un montant total de 235,68 €.
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6541 « admission en non-valeur » du budget 2024.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 26 juin 2024

MAIRIE de POLLIONNAY RHÔNE